



College of Respiratory
Therapists of Ontario

Ordre des thérapeutes
respiratoires de l'Ontario

RAPPORT ANNUEL

2025 - 2026

**UNE RESPONSABILITÉ CONCRÈTE :
DES PROCESSUS TRANSPARENTS,
DES RÉSULTATS MESURABLES**



College of Respiratory
Therapists of Ontario
Ordre des thérapeutes
respiratoires de l'Ontario

RECONNAISSANCE DU TERRITOIRE

L'Ordre des thérapeutes respiratoires de l'Ontario (OTRO) souhaite reconnaître le territoire sur lequel elle effectue son travail. Les bureaux de l'OTRO se trouvent à Toronto, sur le territoire traditionnel de nombreuses nations, y compris les Mississaugas de la Credit, les Anishinabeg, les Chippewas, les Haudenosaunees et les Wendats. Ce territoire héberge aujourd'hui de nombreuses personnes issues des communautés inuites, métisses et des Premières Nations. L'Ordre reconnaît aussi que Toronto fait l'objet du Traité n° 13 avec les Mississaugas de la Credit et des Traités Williams avec différentes bandes des nations Mississaugas et Chippewa.

Où que nous nous trouvions aujourd'hui, nous reconnaissons que nous nous situons tous sur des territoires dont les peuples autochtones prennent soin depuis des temps immémoriaux.

À titre d'autorités de réglementation, de thérapeutes respiratoires et de membres du Conseil, des comités et du personnel, nous sommes unis par notre engagement à prendre soin des patients, des familles et des communautés de partout en Ontario.

Cette reconnaissance du territoire nous rappelle que la prestation de soins signifie de pratiquer une écoute attentive, de respecter les différentes expériences et les différents points de vue, et de nous efforcer à créer un milieu où chacun se sent en sécurité, respecté et soutenu.

Nous reconnaissons les répercussions continues du colonialisme et des écoles résidentielles sur la santé et le bien-être des peuples autochtones, et nous réfléchissons au rôle que jouent notre système de santé et chacun d'entre nous, dans ce contexte, pour faire progresser la réconciliation et favoriser des soins équitables et respectueux des différentes cultures.

Ce moment est l'occasion de réfléchir à l'influence de la compassion, du respect et de l'humilité non seulement sur nos pratiques de travail avec les autres, mais aussi sur la manière dont nous prenons soin de chaque patient et de chaque communauté que nous servons. Nous vous invitons à prendre un moment pour réfléchir au territoire sur lequel vous vous trouvez aujourd'hui et à la manière dont nous pouvons poursuivre notre travail avec intention, respect et un souci commun de prendre soin des gens.

Table des matières

04

Messages de la registraire et de la présidente

Messages individuels sur les réalisations et orientations stratégiques de l'année.

06

À propos de l'OTRO

Survol du mandat de l'OTRO et de son rôle d'encadrement de la thérapie respiratoire en Ontario.

07

Conseil et comités

Reconnaissance des membres du Conseil et des comités et survol de la structure de gouvernance de l'OTRO.

10

Orientations stratégiques

Aperçu des priorités stratégiques qui sous-tendent le mandat réglementaire de l'OTRO.

11

L'OTRO en chiffres

Aperçu visuel des données sur les membres, des activités des programmes et des résultats réglementaires.

14

Rapports des comités

Bilans annuels et points saillants des comités statutaires et non statutaires de l'OTRO, soit les comités exécutifs, des relations avec les patients, d'inscription, d'assurance de la qualité, des enquêtes, des plaintes et des rapports, d'aptitude professionnelle, de discipline, et des finances et de la vérification.

31

États financiers condensés 2025-2026

Survol des états financiers audités et de notre rapport afférent.



College of Respiratory
Therapists of Ontario

Ordre des thérapeutes
respiratoires de l'Ontario

CAROLE HAMP, RRT

Registraire et chef de la direction



Pour l'Ordre des thérapeutes respiratoires de l'Ontario (OTRO), la reddition de compte n'est pas qu'une obligation réglementaire; c'est le fondement de la confiance du public. À titre d'organisme de réglementation des thérapeutes respiratoires en Ontario, notre première responsabilité est de protéger le public en nous assurant que les thérapeutes respiratoires fournissent des soins sûrs, compétents et éthiques à leurs patients. Pour y parvenir, il faut beaucoup plus que des normes robustes et une supervision efficace : il faut faire preuve de transparence dans la prise de décisions et dans la mesure des résultats, et il faut démontrer notre volonté d'amélioration continue.

Nous demeurons déterminés à adopter un processus juste, rapide et fondé sur des données probantes dans tous nos domaines de travail, allant de l'inscription et de l'assurance de la qualité à la gestion des plaintes et aux mesures disciplinaires. Nous évaluons constamment nos systèmes internes, renforçons nos pratiques de reddition de comptes et surveillons des indicateurs de rendement clés pour nous assurer de l'efficacité et de l'efficience de notre travail. Nous avons aussi fait progresser des initiatives renforçant l'accessibilité et la compréhension du public, notamment des communications plus claires ainsi que des outils numériques améliorés, et mettons désormais un accent plus marqué sur les questions d'équité, de diversité, d'inclusion, d'accessibilité et de réconciliation dans notre approche réglementaire.

Notre Conseil et nos comités jouent un rôle central dans ce cadre de reddition de compte par leur supervision de nos processus de gouvernance et leur vérification que les décisions s'inscrivent toujours dans l'intérêt du public. De plus, leur leadership favorise une culture d'intégrité, d'intendance responsable et de réglementation réfléchie.

Carole Hamp, RRT

Registraire et chef de la direction de l'OTRO



College of Respiratory
Therapists of Ontario

Ordre des thérapeutes
respiratoires de l'Ontario



LINDSAY MARTINEK, RRT

Présidente du Conseil

Cette année, le Conseil s'est concentré sur un engagement clair et délibéré : augmenter la visibilité et la compréhension de notre travail et l'ancrer dans les données probantes pour le public que nous servons.

Dans la réglementation des soins de santé, la reddition de compte ne doit pas se limiter à une intention. Elle doit se manifester par des processus ouverts, une gouvernance solide et des résultats qui peuvent être suivis, évalués et améliorés. Le présent rapport relate comment les décisions sont prises, comment les normes sont appliquées et comment les résultats sont mesurés par rapport à des attentes claires. À titre d'organisme de réglementation, notre rôle est de protéger le public. Nous y parvenons en nous assurant que nos politiques, nos décisions et nos mécanismes de supervisions sont rigoureux, transparents et accessibles.

Cette année, le Conseil a continué de renforcer ses pratiques de gouvernance en appui à la cohérence, à l'impartialité et à l'indépendance. Nous avons choisi des indicateurs de rendement qui montrent notre efficacité et notre responsabilité et avons amélioré nos pratiques de reddition de compte pour faciliter la constatation des progrès à l'avenir. Ces efforts font partie d'un engagement indéfectible à l'amélioration continue et à la confiance du public. La transparence ne relève pas d'une seule initiative, c'est une discipline. Des rendements mesurables ne sont pas un objectif fixe, mais bien une norme en évolution. Ensemble, ils dressent les fondements d'une approche réglementaire réactive, fondée sur les données probantes et profondément vouée au bien public.

Au nom du Conseil, je remercie les membres du personnel et les partenaires du système pour leur adoption continue de ces principes. Nous demeurons déterminés à veiller à ce que la reddition de compte soit appliquée, mais surtout clairement observable.

Lindsay Martinek, RRT
Présidente du Conseil de l'OTRO



À PROPOS DE L'OTRO

INTÉRÊT PUBLIC

L'OTRO est l'un des 26 organismes de réglementation des professions de la santé mis sur pied par la Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées (LPSR). Ayant pour mandat de servir la population et de protéger ses intérêts, l'OTRO :

- élabore, établit et tient à jour i) les exigences d'entrée en exercice de la profession de thérapeute respiratoire; ii) les normes de pratique auxquelles doivent se conformer les thérapeutes respiratoires pour offrir des soins; et iii) les normes d'éthique professionnelle auxquelles sont assujettis ses membres;
- reçoit les plaintes concernant ses membres et fait enquête pour s'assurer que les normes de pratique sont respectées et que les patients reçoivent les soins de qualité auxquels ils sont en droit de s'attendre;
- facilite la formation continue et le perfectionnement professionnel de ses membres afin de maintenir la qualité de la pratique, tout en répondant aux besoins changeants des patients et du système de santé, de même qu'en s'adaptant à l'évolution de l'environnement de la pratique et aux avancées technologiques;
- fournit au public de l'information sur ses membres pour lui permettre de faire des choix éclairés en ce qui a trait aux fournisseurs de soins de santé;
- exerce ses activités de façon ouverte et transparente pour permettre à la population de mieux comprendre les décisions et leur incidence sur les soins qu'elle reçoit.

CONSEIL ET COMITÉS

Conseil et comités Membres en date du 28 février 2026

Conseil

Le Conseil de l'OTRO est composé de thérapeutes respiratoires élus et de membres du public nommés par le gouvernement qui collaborent afin d'encadrer la gouvernance de l'Ordre des thérapeutes respiratoires de l'Ontario et d'établir l'orientation générale de ses politiques.

Membres élus

Lindsay Martinek RRT (présidente)
Jeffrey Dionne RRT (vice-président)
Allison Chadwick RRT
Sandy Fodey RRT
Jennifer Gadioma RRT
Sam Gennidakis RRT

Sheena Lykke RRT
Kelly Munoz RRT
Laura Van Bommel RRT

Membres du public

James R. Butler
Carrie Dyson
Carmine Francella
Kim Morris
Jeffrey Schiller
Pappur Shankar

Comités

Les comités jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre du mandat de l'OTRO, qui consiste à réglementer la thérapie respiratoire dans l'intérêt du public. Ils assistent le Conseil et assurent des fonctions réglementaires essentielles. L'OTRO compte sept comités statutaires prévus par la LPSR et peut créer d'autres comités non statutaires, comme le Comité des finances et de la vérification. Chaque comité inclut des membres du Conseil ainsi que des professionnels et des membres du public nommés.

Membres et professionnels nommés des comités

Tracy Bradley RRT
Laura Dahmann RRT
Winston Fung, RRT
Aaron Giba RRT
Ginette Greffe-Laliberte RRT
Antonio Guglietti RRT

Patricia Harris RRT
Katherine Lalonde, RRT
Ginny Martins RRT
Angela Lynn Miller RRT
Travis Murphy RRT

Membres du public nommés

Michelle Causton



LISTE DES COMITÉS

Membres des comités en date du 28 février 2026

Comité exécutif

Lindsay Martinek RRT (présidente)	Kim Morris	Jeffrey Schiller
Jeffrey Dionne RRT (vice-présidente)	Kelly Munoz RRT	

Comité d'inscription

Kelly Munoz RRT (président)	Carrie Dyson	Aaron Giba RRT
Tracy Bradley RRT (vice-présidente)	Sandy Fodey RRT	Ginny Martins RRT
Michelle Causton	Carmine Francella	Kim Morris
Allison Chadwick RRT	Jennifer Gadioma RRT	Laura Van Bommel RRT
Jeffrey Dionne RRT	Sam Gennidakis RRT	

Comité des enquêtes, des plaintes et des rapports

Kim Morris (présidente)	Carmine Francella	Ginny Martins RRT
Kelly Munoz RRT (vice-présidente)	Jennifer Gadioma RRT	Travis Murphy RRT
Michelle Causton	Katherine Lalonde RRT	Jeffrey Schiller
Allison Chadwick RRT	Sheena Lykke RRT	Laura Van Bommel RRT
Laura Dahmann RRT	Lindsay Martinek RRT	

Comité de discipline

Tracy Bradley RRT (présidente)	Winston Fung RRT	Angela Lynn Miller RRT
Sandy Fodey RRT (vice-présidente)	Sam Gennidakis RRT	Kim Morris
James Butler	Aaron Giba RRT	
Carrie Dyson	Ginette Greffe-Laliberté RRT	
Carmine Francella	Antonio Guglietti RRT	



LISTE DES COMITÉS

Membres des comités en date du 28 février 2026

Comité d'aptitude professionnelle

Tracy Bradley RRT (présidente)
Sandy Fodey RRT (vice-présidente)
James Butler
Carrie Dyson
Carmine Francella

Winston Fung RRT
Sam Gennidakis RRT
Aaron Giba RRT
Ginette Greffe-Laliberté RRT
Antonio Guglietti RRT

Angela Lynn Miller RRT
Kim Morris

Comité d'assurance de la qualité

Laura Dahmann RRT (présidente)
Jeffrey Dionne RRT (vice-présidente)
Carrie Dyson
Sandy Fodey RRT

Antonio Guglietti RRT
Katherine Lalonde RRT
Sheena Lykke RRT
Angela Lynn Miller RRT

Travis Murphy RRT
Jeffrey Schiller

Comité des relations avec les patients

Katherine Lalonde RRT (présidente)
Ginette Greffe-Laliberté RRT (vice-présidente)
Allison Chadwick RRT

Winston Fung RRT
Jennifer Gadioma RRT
Sam Gennidakis RRT
Patricia Harris RRT

Pappur Shankar

Comité des finances et de la vérification

Michelle Causton (présidente)
Lindsay Martinek RRT (vice-présidente)

Carmine Francella
Pappur Shankar

Laura Van Bommel RRT

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

PRIORITÉS

ENGAGEMENT DES MEMBRES



- Harmonisation des politiques et processus avec les principes de la réglementation optimale adaptée.
- Pratiques transparentes, objectives, impartiales et justes.
- Communication accessible et en temps opportun.

ET RESPONSABILITÉ



- Un Conseil très compétent et efficace.
- Processus de prise de décision indépendants, transparents et fondés sur des données probantes. Souci constant d'améliorer le travail

PROFESSIONNALISME AMÉLIORATION



- Politiques, normes de pratique et lignes directrices de pratique fondées sur les meilleures données probantes disponibles.
- Application de la réglementation fondée sur les risques.

COMMUNAUTÉ DE SOINS DE SANTÉ



- Recherche active d'occasions de collaborer avec d'autres ordres de réglementation de la santé et des partenaires dans le système de santé.
- Mobilisation des parties prenantes pour améliorer la qualité des soins.

ACTIVITÉS PRINCIPALES

- Budget clairement harmonisé aux priorités stratégiques.
- Intégration des principes de diversité, d'équité et d'inclusion dans les processus de l'Ordre. Cadre de gestion des risques complet.

L'OTRO EN CHIFFRES

Du 1^{er} mars 2025 au
28 février 2026

4 206

NOMBRE TOTAL
DE MEMBRES

STATUT D'EMPLOI (Par employeur primaire des membres – généraux, diplômés et auxiliaires)

72,6%

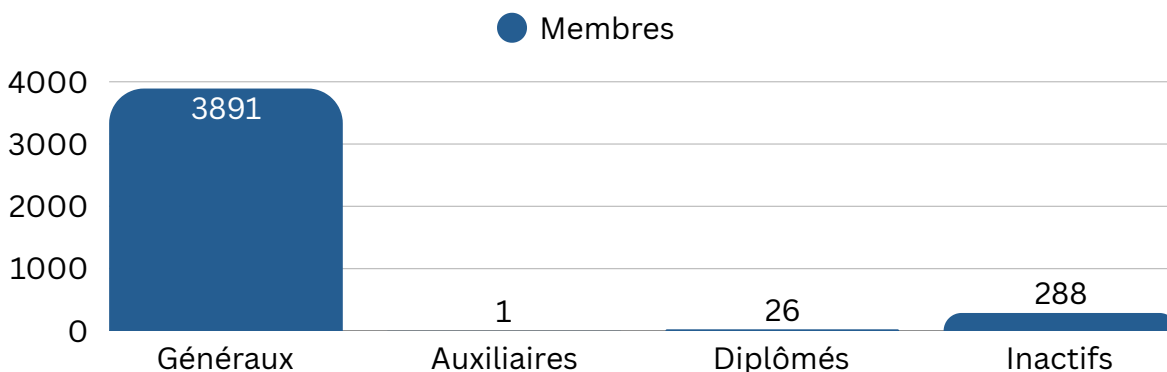
Temps
plein

18,9%

Temps
partiel

6,0%

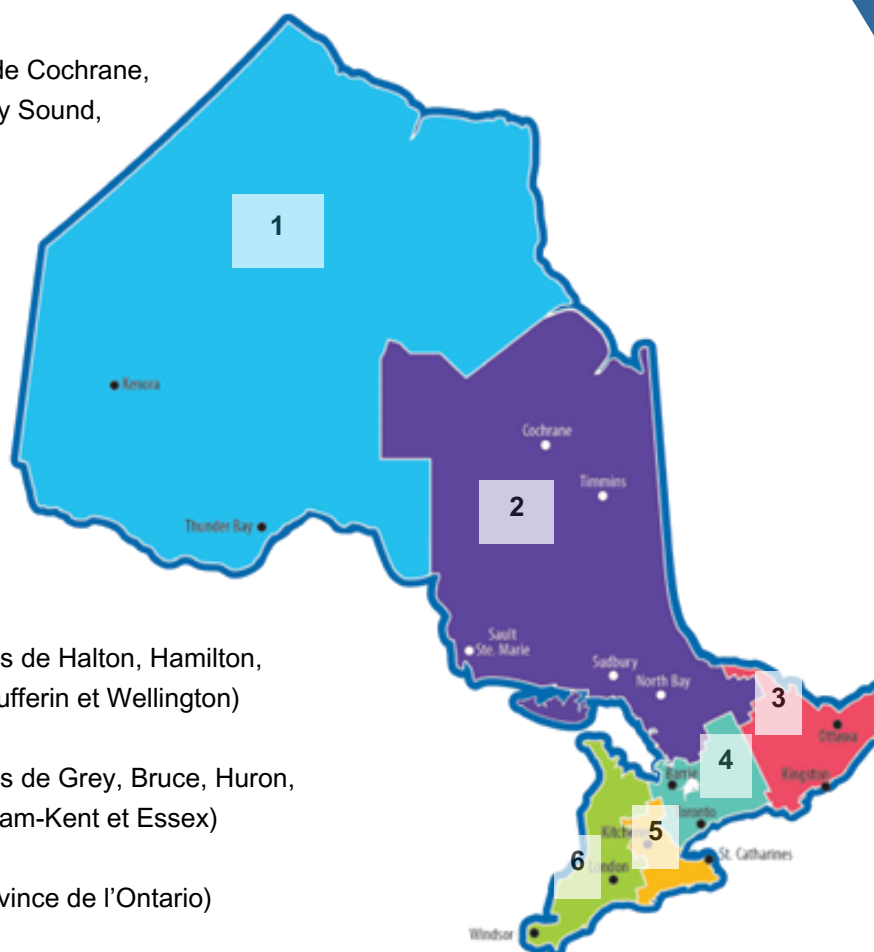
Occasionnel





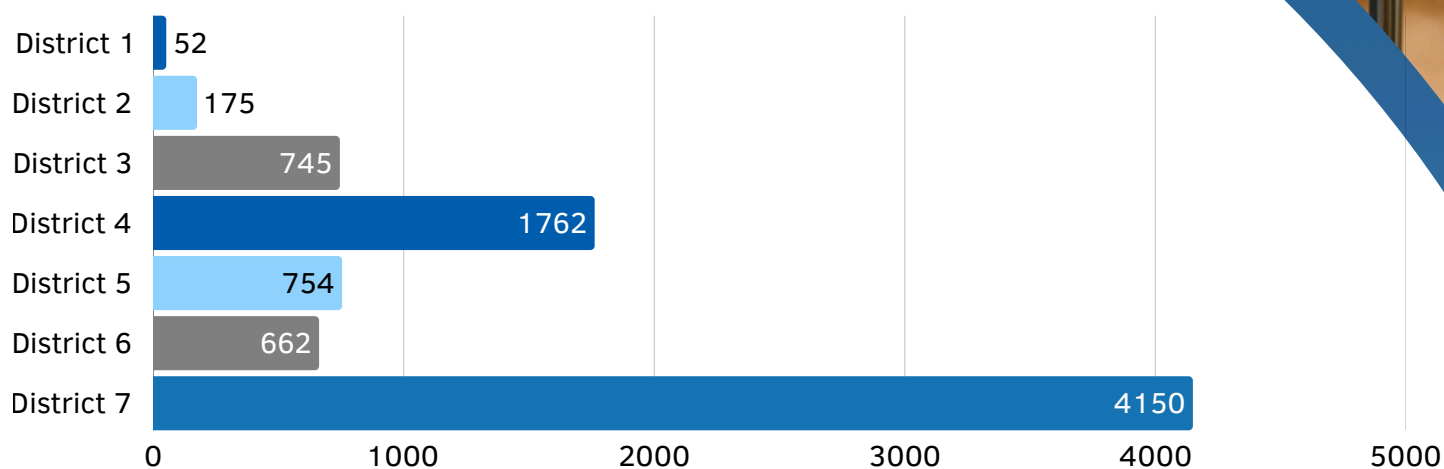
DISTRICTS ÉLECTORAUX ET DATES D'ÉLECTION

- 1 : Élection d'octobre 2027 (districts territoriaux de Kenora, Rainy River et Thunder Bay)
- 2 : Élection d'octobre 2027 (districts territoriaux de Cochrane, Timiskaming, Sudbury, Algoma, Manitoulin, Parry Sound, Nipissing et Muskoka)
- 3 : Élection d'octobre 2026 (zones géographiques de Frontenac, Hastings, Lanark, Prince Edward, Renfrew, Leeds et Grenville, Lennox et Addington, Prescott et Russell, Stormont, Dundas et Glengarry, et Ottawa)
- 4 : Élection d'octobre 2026 (zones géographiques de Haliburton, Kawartha Lakes, Peterborough, Northumberland, Simcoe, Durham, York, Peel et Toronto)
- 5 : Élection d'octobre 2027 (zones géographiques de Halton, Hamilton, Niagara, Waterloo, Haldimand, Norfolk, Brant, Dufferin et Wellington)
- 6 : Élection d'octobre 2026 (zones géographiques de Grey, Bruce, Huron, Perth, Middlesex, Oxford, Elgin, Lambton, Chatham-Kent et Essex)
- 7 : Élection d'octobre 2027 (l'ensemble de la province de l'Ontario)



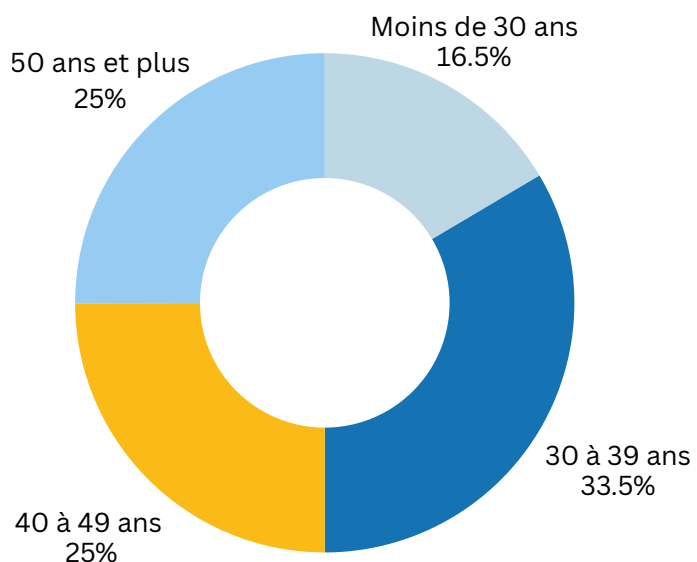
MEMBRES

Nombre de thérapeutes respiratoires par district électoral



N. B. : 56 membres de l'OTRO résident à l'extérieur de l'Ontario et ne font pas partie des districts électoraux.

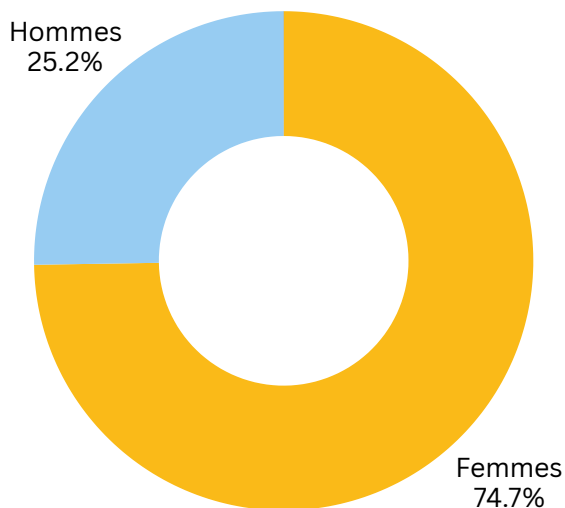
Thérapeutes respiratoires par âge



Ordre des thérapeutes respiratoires de l'Ontario

Thérapeutes respiratoires par genre

N. B. : Préfère ne pas le divulguer : 1





RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF

Lindsay Martinek RRT (présidente)

Mandat

Le Comité exécutif rend compte au Conseil de l'OTRO et agit en son nom entre les différentes réunions du Conseil. Chaque année, il est responsable de sélectionner et de nommer les membres, la présidence et la vice-présidence de tous les autres comités. Il supervise aussi la gestion financière de l'OTRO et vérifie le budget opérationnel annuel de l'Ordre avant son approbation lors de la dernière réunion du Conseil pour l'exercice financier.

Principales activités du Comité exécutif en 2025-2026

Le Comité exécutif a joué un rôle central dans la préservation de la stabilité financière de l'OTRO, en veillant à une intendance responsable et à la reddition de comptes à toutes les étapes. Par son examen régulier des rapports financiers et des projections, le Comité a gardé l'organisation sur la bonne voie pour atteindre ses priorités stratégiques. Après un examen approfondi, le Comité a approuvé le budget pour 2025-2026 et a évalué les frais d'adhésion des membres, en tenant compte de la pérennité de l'organisation et de l'équité pour les inscrits. Le Comité a aussi mis à jour la politique relative aux réserves financières, renforçant ainsi la capacité de l'OTRO à faire face à l'incertitude et à saisir avec assurance les occasions à venir.

Dans le cadre de son rôle de supervision, le Comité a étudié l'audit annuel externe; il a reçu une opinion non modifiée pour l'exercice 2024-2025, ce qui confirme l'intégrité et la fiabilité des rapports financiers de l'OTRO. Le Comité a ensuite approuvé la nomination de la firme d'audit externe pour l'exercice 2025-2026. De plus, le Comité a surveillé les évaluations en cours des comptes-rendus des réunions du Conseil dans une optique d'amélioration continue de la gouvernance. Il a fait progresser d'importantes initiatives en la matière par la recommandation de modifications aux règlements de l'OTRO concernant les frais d'évaluation (personnalisée ou autre) et des activités de mise à niveau, afin que le processus demeure juste et transparent et qu'il réponde à l'évolution des besoins. Le Comité a aussi renforcé son leadership organisationnel en nommant des gens comme membres, présidents et vice-présidents aux comités de l'OTRO, le tout en appui à une gouvernance efficace et pour permettre à différentes expertises d'orienter les efforts de l'organisation.



COMITÉ DES RELATIONS AVEC LES PATIENTS

Katherine Lalonde, RRT (présidente)

Mandat

Le Comité des relations avec les patients supervise le Programme de relations avec les patients de l'OTRO, qui vise à protéger la patientèle et à préserver la confiance du public envers la profession. Il est responsable d'appliquer des mesures pour prévenir l'abus sexuel des patients aux mains des membres de l'OTRO, de prendre en charge les problèmes de la sorte, et d'administrer le financement de la thérapie et des services de counseling pour les victimes.

Outre ces responsabilités, le Programme s'efforce de faire connaître les processus réglementaires de l'OTRO au public, notamment les processus liés à la gestion des plaintes et aux enquêtes. Grâce aux commentaires de différents intervenants et des évaluations continues, le Comité cible les occasions d'améliorer l'accessibilité, l'efficacité et la transparence de ces processus.

Principales activités du Comité des relations avec les patients en 2025-2026

Sondage à l'intention des plaignants

Le Programme de relations avec les patients a comme toujours supervisé la réalisation du sondage à l'intention des plaignants, des patients et des membres qui ont eu recours au processus de plainte de l'OTRO. Les renseignements ainsi recueillis permettent au Comité de mieux comprendre l'expérience des participants et de relever les occasions d'améliorer le processus d'enquête sur les plaintes et les signalements.



COMITÉ DES RELATIONS AVEC LES PATIENTS (suite)

Faire progresser la diversité, l'équité et l'inclusion

Le Comité a poursuivi sa supervision de la mise en œuvre du plan de l'OTRO sur la diversité, l'équité et l'inclusion (DEI).

Programme de financement des services de thérapie et de counseling

Le Programme de relations avec les patients a continué de superviser les processus d'administration et d'approbation des demandes de remboursement des services de thérapie et de counseling pour les patients victimes de mauvais traitements d'ordre sexuel aux mains d'un membre.

Aucune demande de remboursement des services de thérapie ou de counseling n'a été soumise au Comité pendant l'exercice 2025-2026.

“

S'articulant autour de l'écoute, de l'équité et de l'accès aux soins, notre travail est le reflet d'un système responsable qui répond à l'évolution des besoins du public

”



COMITÉ D'INSCRIPTION

Kelly Munoz RRT (président)

Mandat

Le Comité d'inscription s'assure que toute personne qui souhaite s'inscrire à titre de membre de l'OTRO respecte les critères d'inscription définis dans le Règlement sur l'inscription (Règlement de l'Ontario 596/94, partie VIII) et les politiques de l'OTRO, et qu'elle est apte à exercer la profession de manière sûre et efficace.

Pour ce faire, il applique des politiques et des cadres décisionnels transparents qui mettent de l'avant l'équité, la cohérence et une gouvernance réglementaire robuste. Il priorise aussi les résultats mesurables, se servant d'indicateurs clés sur les activités d'inscription afin de prouver sa responsabilité, son efficacité et l'amélioration de ses processus.

À travers une information claire, une gouvernance robuste et des données mesurables, le Comité continue de renforcer la confiance du public envers le processus d'inscription et de porter la responsabilité de réglementer la profession dans l'intérêt du public.

Principales activités du Comité d'inscription en 2025-2026 :

Formation du Comité

- Le conseiller juridique a donné la séance de formation annuelle du Comité, qui portait principalement sur les changements au Règlement sur l'inscription, les principes de prise de décision et les considérations relatives aux droits de la personne.

Programmes de thérapie respiratoire

- Le Comité a approuvé un parcours d'inscription pour les diplômés du programme de thérapie respiratoire du Collège Fleming ayant terminé leurs études en avril 2025, le tout en conformité avec l'article 55(2)(b) du Règlement sur l'inscription.
- Le Comité a approuvé les programmes de thérapie respiratoire pour 2025 à la lumière de leur statut auprès d'Agrément Canada, comme le veut l'article 55(2)(a) du Règlement sur l'inscription.



COMITÉ D'INSCRIPTION (suite)

Formulaire pour l'exemption « de plein droit »

- Le Comité a passé en revue un nouveau formulaire pour l'exemption « de plein droit » en raison des nouvelles dispositions à ce sujet.

Mise à jour des politiques et procédures

- Le Comité a révisé plusieurs politiques et documents connexes pour les faire correspondre aux changements au Règlement sur l'inscription et au cadre stratégique de l'OTRO, notamment :
 1. la politique sur la vérification de l'habilitation à travailler auprès de personnes vulnérables;
 2. la politique sur l'état actuel des compétences, pour le certificat d'inscription de membre général;
 3. la politique sur les programmes de formation canadiens;
 4. la politique sur l'examen d'entrée dans la profession;
 5. la politique d'inscription d'urgence;
 6. Lignes directrices de pratique professionnelle sur l'inscription et l'utilisation du titre
 7. la procédure relative aux exigences concernant l'état actuel des compétences pour les demandes d'inscription ou de rétablissement de l'adhésion;
 8. la politique sur la mobilité de la main-d'œuvre, qui a été retirée et remplacée par un nouveau feuillet d'information sur le sujet

Certificat d'inscription de membre général

- Politique sur l'état actuel des compétences – Conformément au cadre stratégique de l'OTRO et à son adhésion à une consultation transparente et responsable, la politique a été publiée à des fins de consultation publique.
- Le Comité d'inscription a analysé les commentaires ainsi recueillis afin d'orienter la suite des choses

Indicateurs de rendement clés (IRC)

- Dans le cadre des Orientations stratégiques 2021-2025, le personnel affecté à l'inscription présente chaque trimestre certains IRC au Conseil. Il s'agit notamment du nombre de jours (moyen) nécessaire pour le traitement d'une demande, pour une inscription et pour l'émission d'une décision du Comité d'inscription. Ces IRC sont la preuve de notre souci constant d'amélioration continue et de reddition de comptes.

Programmes de certification

- Le Comité a analysé et approuvé trois programmes d'agrément pour les procédures prescrites avancées sous le derme.



COMITÉ D'INSCRIPTION (suite)

Appels portés devant la Commission d'appel et de révision des professions de la santé (HPARB)

La HPARB est un organisme indépendant créé par la Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées. Elle surveille les décisions prises par les comités d'inscription et les comités des enquêtes, des plaintes et des rapports pour les 28 professions de la santé autoréglementées de l'Ontario, et elle mène des enquêtes et tient des audiences au besoin.

Aucun appel n'a été soumis en 2025-2026.

- Un appel soumis en 2024 a reçu une décision en 2025; la CARPS a maintenu la décision du Comité d'inscription de refuser l'inscription de la personne.

Renvois de la registraire **53**

1 renvoi pour examen du programme pour une personne ayant suivi un programme non approuvé.

1 demande de mobilité de la main-d'œuvre en Ontario d'une personne inscrite vivant à l'extérieur de la province pour qui des conditions et restrictions étaient déjà en place.

5

RENOIS D'ENTRÉE DANS LA PROFESSION

CONCERNANT DES
CANDIDATS AYANT FAIT
LEURS ÉTUDES À
L'ÉTRANGER QUI ONT SUIVI
LE PROCESSUS
D'ÉVALUATION POUR
L'ENTRÉE EN PRATIQUE DE
L'OTRO ET DEMANDÉ UN
EXAMEN DU COMITÉ
D'INSCRIPTION

28

RATIFICATIONS DE L'OFFRE DE LA REGISTRAIRE

RENOIS POUR RATIFICATION
DE L'OFFRE DE LA
REGISTRAIRE D'ÉMETTRE UN
CERTIFICAT D'INSCRIPTION
AVEC CONDITIONS ET
RESTRICTIONS

11

RENOIS CONCERNANT L'ÉTAT ACTUEL DES COMPÉTENCES

POUR LES DEMANDEURS
QUI N'ONT PAS PRATiqué À
TITRE DE THÉRAPEUTES
RESPIRATOIRES PENDANT
AU MOINS 1 125 HEURES
DANS LES 3 ANNÉES
PRÉCÉDANT LA DEMANDE
D'INSCRIPTION

7

DEMANDES DE MODIFICATION DES CONDITIONS ET RESTRICTIONS

IMPOSÉES AU CERTIFICAT
D'INSCRIPTION



COMITÉ D'ASSURANCE DE LA QUALITÉ

Laura Dahmann RRT (présidente)

Mandat

Le Comité d'assurance de la qualité élabore, établit et maintient le Programme de perfectionnement professionnel, qui veille à l'amélioration en continu de la qualité et de la compétence des membres.

Principales activités liées au risque du Comité d'assurance de la qualité en 2025-2026 :

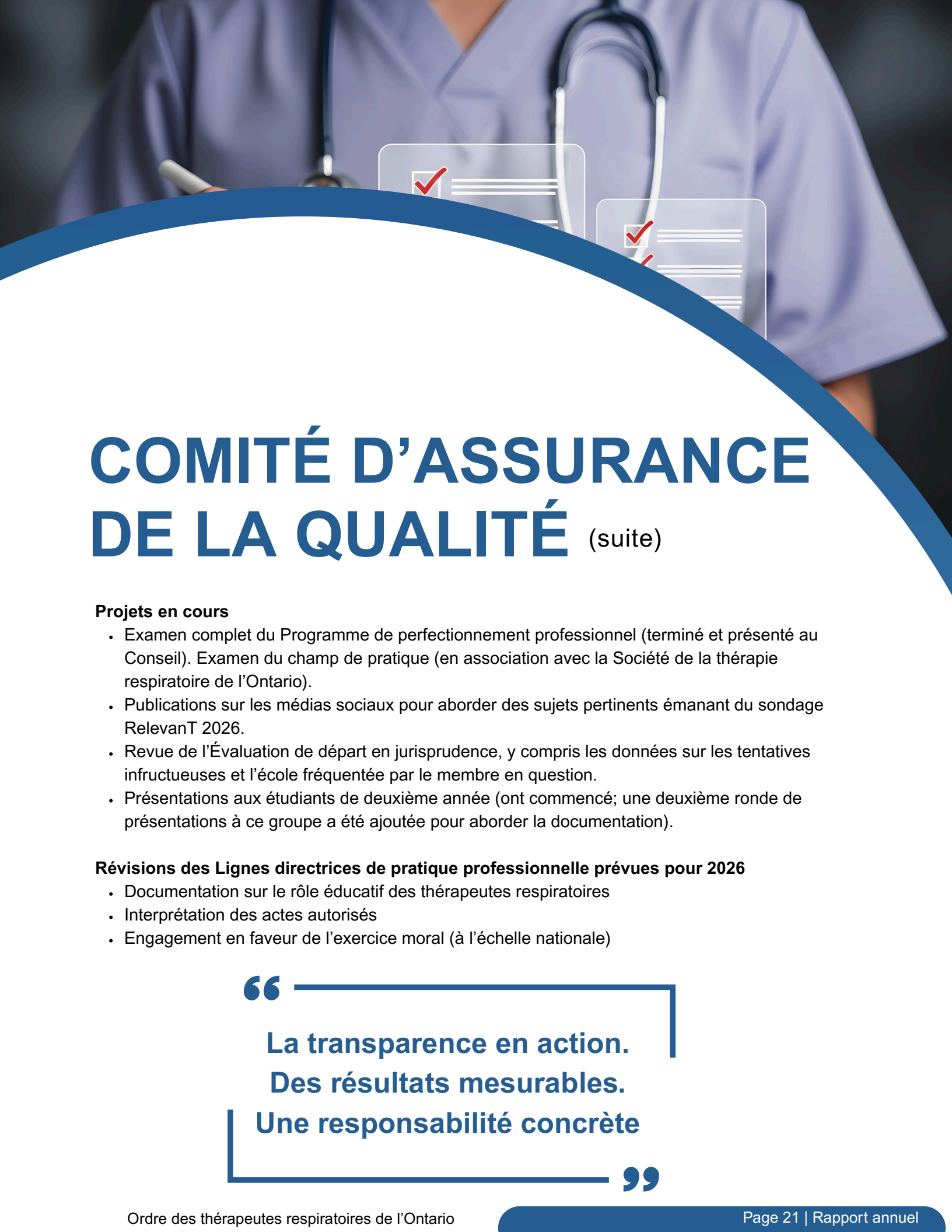
Le Comité d'assurance de la qualité a analysé et approuvé une modification à la politique du Programme de perfectionnement professionnel afin d'adopter une évaluation de la pratique pour tous les membres qui ne respectent pas les exigences en matière de perfectionnement professionnel. Ce processus s'accompagnera de frais de 500 \$.

Politiques et lignes directrices de pratique révisées et approuvées au cours de l'exercice

- Lignes directrices de pratique professionnelle sur la pratique en milieu communautaire
- Lignes directrices de pratique professionnelle sur l'inscription et l'utilisation du titre
- Fiche d'information sur le programme de perfectionnement professionnel pour les évaluateurs de pairs et les mentors
- Création d'une vidéo d'accueil dans la profession

Exigences d'assurance de la qualité

- Les nouveaux membres et les membres dont le statut a été rétabli doivent effectuer l'Évaluation de départ en jurisprudence pour les thérapeutes respiratoires. Les membres doivent suivre le module d'apprentissage électronique RelevanT une fois par année.
- Les membres doivent tenir à jour leur Portfolio en ligne à l'intention des thérapeutes respiratoires (PORTfolio^{MD}) et le présenter à leurs pairs au moins une fois tous les cinq ans aux fins d'examen.
- Il peut y avoir imposition du Programme d'éducation permanente ou de recyclage précisé (SCERP) et/ou d'une évaluation de la pratique, dans certains cas.



COMITÉ D'ASSURANCE DE LA QUALITÉ (suite)

Projets en cours

- Examen complet du Programme de perfectionnement professionnel (terminé et présenté au Conseil). Examen du champ de pratique (en association avec la Société de la thérapie respiratoire de l'Ontario).
- Publications sur les médias sociaux pour aborder des sujets pertinents émanant du sondage RelevantT 2026.
- Revue de l'Évaluation de départ en jurisprudence, y compris les données sur les tentatives infructueuses et l'école fréquentée par le membre en question.
- Présentations aux étudiants de deuxième année (ont commencé; une deuxième ronde de présentations à ce groupe a été ajoutée pour aborder la documentation).

Révisions des Lignes directrices de pratique professionnelle prévues pour 2026

- Documentation sur le rôle éducatif des thérapeutes respiratoires
- Interprétation des actes autorisés
- Engagement en faveur de l'exercice moral (à l'échelle nationale)

“

La transparence en action.

Des résultats mesurables.

Une responsabilité concrète

”



COMITÉ D'ASSURANCE DE LA QUALITÉ (suite)

Launch 2025-2026

Lancements
effectués

239

Note inférieure
à 70 %

56

Programme d'éducation
permanente ou de recyclage précisé

2

Moins du double de la
note de référence

PORTfolio 2025

Membres
sélectionnés

688

Soumissions
différées

24

Mentorat par un
pair nécessaire

18

Membres qui n'ont pas
soumis leur PORTfolio

4

Relevant 2025

Membres qui ont rempli le sondage

3 642

Sondages non remplis avant l'échéance

285

COMITÉ D'ASSURANCE DE LA QUALITÉ (suite)

PRATIQUE FONDÉE SUR LES RISQUES

Sujets connexes à RelevantT ressortant des demandes de renseignements par thèmes en 2025. Nombre total de demandes de renseignements (2025) :

252

Exercice de
la profession

64

PSFE
Professionnels de la
santé formés à
l'étranger

262

Programme
d'assurance
qualité

39

Autre



COMITÉ DES ENQUÊTES, DES PLAINTES ET DES RAPPORTS

Kim Morris (présidente)

Mandat

Le Comité des enquêtes, des plaintes et des rapports (CEPR) examine les plaintes et signalements liés à la conduite de thérapeutes respiratoires qui sont portés à l'attention de l'OTRO par des membres du public, des employeurs ou d'autres professionnels de la santé.

Principales initiatives axées sur les risques du CEPR en 2025-2026 :

- L'équipe de la conduite professionnelle a mis sur pied un sondage pour recueillir les commentaires des partenaires dans le système afin de donner à l'OTRO une meilleure compréhension de l'expérience des participants aux processus de l'Ordre.
- Elle a mis en place un processus et des modèles pour traiter certaines plaintes à l'aide d'un mode alternatif de résolution des conflits.
- L'équipe a participé à l'élaboration en cours d'une nouvelle base de données de gestion des cas.
- Elle a appliqué certaines décisions du CEPR à l'interne afin d'obtenir des résultats plus efficaces et plus rapides.
- L'équipe a amorcé un processus d'examen interne à large échelle. Elle travaille à la révision des politiques et procédures en place afin d'en améliorer la clarté, l'efficacité et l'efficacité tout en favorisant la protection du public.

“ Protéger le public par un
examen juste et attentif
des problèmes soulevés.

”

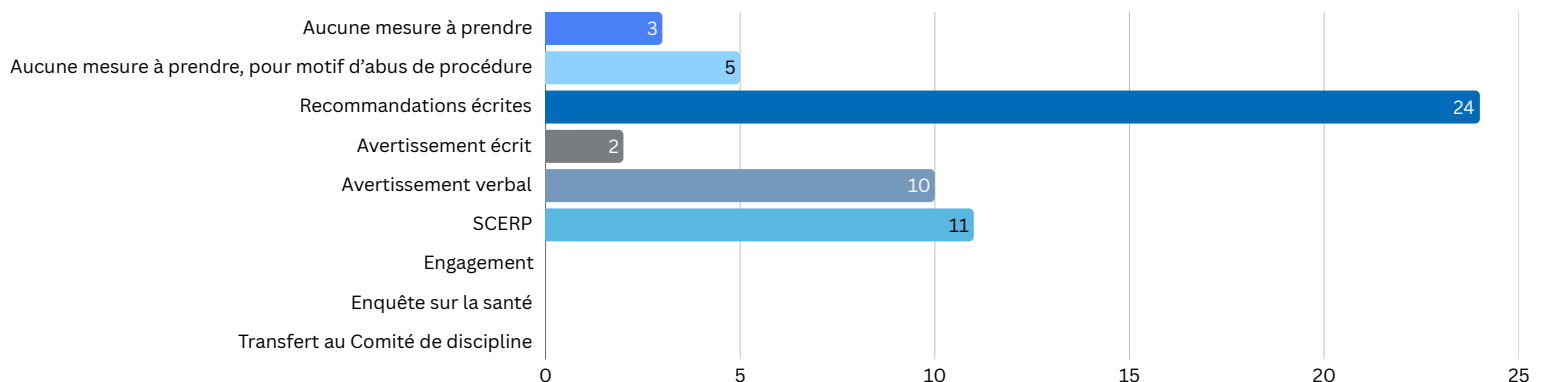
COMITÉ DES ENQUÊTES, DES PLAINTES ET DES RAPPORTS (suite)

Nombre de réunions du Comité **25**

Au total, 25 réunions ont eu lieu. L'une portait sur l'orientation et la formation en cours au CEPR, et les autres visaient à aborder les enquêtes et à rendre des décisions. Les issues de ces décisions sont présentées ci-dessous.

Issues des décisions

(* certaines décisions impliquaient plus d'une mesure, et certaines réunions concernaient plus d'un membre)





COMITÉ DES ENQUÊTES, DES PLAINTES ET DES RAPPORTS (suite)

Résumé des nouveaux cas

En 2025-2026, l'OTRO a reçu 80 nouveaux cas. De ce nombre, 46 ont fait l'objet d'une enquête qui s'est conclue par une mesure de la registraire, et 34 ont été acheminés au CEPR. Actuellement, l'OTRO compte 1 enquête en cours, 3 enquêtes publiques sur la santé et 30 enquêtes formelles en cours.

Vue d'ensemble des nouveaux cas

Parmi les 80 nouveaux cas, 17 concernaient la compétence du membre, 55 la conduite du membre, 1 la pratique illégale de la profession, et 4 la santé du membre. Les 3 cas restants ne comportaient pas d'enjeu réglementaire.

Les cas liés à la conduite portaient sur des préoccupations comme la fraude ou l'abus de confiance, des atteintes à la vie privée, des publications non professionnelles sur les médias sociaux, des communications inappropriées avec des collègues, l'absence de collaboration avec d'autres professionnels, le harcèlement sexuel de collègues, la conduite non professionnelle dans la vie personnelle, le non-respect des exigences du Programme d'assurance de la qualité de l'OTRO, et le non-respect des conditions et restrictions imposées pour l'inscription.

Pour les cas portant sur la compétence, les problèmes touchaient à des carences dans les compétences de base de la profession, à de la documentation inappropriée et à des évaluations et interventions inadéquates.

Les réserves et allégations concernant les thérapeutes respiratoires ont été signalées à l'OTRO par les moyens suivants :

Plaintes

7

Signalements

54

Renvoi au Comité d'assurance
de la qualité

19

COMITÉ D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

Tracy Bradley RRT (présidente)

Mandat

À la suite d'un renvoi d'un sous-comité du Comité des enquêtes, des plaintes et des rapports, le Comité d'aptitude professionnelle tient des audiences pour déterminer si un membre est frappé d'incapacité. Dans l'intérêt du public, il est possible qu'un membre atteint d'un trouble physique ou mental ne puisse plus exercer la profession parce qu'il ne peut le faire en toute sécurité ou qu'il doive l'exercer avec des restrictions précises. Les audiences sur l'aptitude professionnelle sont habituellement fermées au public, à moins d'une demande du membre. Il n'y a eu aucun renvoi au Comité d'aptitude professionnelle cette année.



COMITÉ DE DISCIPLINE

Tracy Bradley RRT (présidente)

Mandat

Le Comité des enquêtes, des plaintes et des rapports renvoie les allégations d'incompétence ou de faute professionnelle qu'il reçoit au Comité de discipline, après quoi les sous-comités de ce dernier tiennent des audiences pour en établir la validité. Les audiences disciplinaires sont ouvertes au public, et les procédures portées contre un membre devant un sous-comité du Comité de discipline sont d'ordre civil. Selon les preuves présentées, le sous-comité doit en arriver à une décision, et établir la sanction si le membre est reconnu coupable.

En 2025-2026, le Comité de discipline n'a reçu aucun renvoi. Une audience a eu lieu. Les détails et les conclusions sont accessibles ici : [Case 003262 Discipline 09-2025](#) (en anglais seulement).





COMITÉ DES FINANCES ET DE LA VÉRIFICATION

Le Comité des finances et de la vérification (CFV) est un comité non statutaire ponctuel. Il n'est donc pas soumis aux exigences particulières qui s'appliquent aux comités établis par la Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées (LPSR). Néanmoins, étant donné l'adhésion de l'OTRO aux bonnes pratiques de gouvernance, le CFV réalise ses travaux dans le respect des principes et attentes établis pour les comités statutaires.

Il rend directement compte au Conseil et suit la même structure et les mêmes normes de composition qui s'appliquent aux comités statutaires au titre de la LPSR et des règlements de l'OTRO. Cette approche favorise la transparence, la responsabilité et la concordance avec les pratiques exemplaires dans la gouvernance réglementaire.

Changements à la structure du Comité

Le CFV a été créé en 2022 en réaction aux indications du gouvernement de l'Ontario selon lesquelles les comités exécutifs des ordres professionnels du secteur de la santé pourraient être éliminés. Le CFV avait pour but de prendre le relais dans la supervision des activités financières de l'OTRO si le Comité exécutif devait être démantelé.

Comme aucune mesure n'a été prise pour éliminer les comités exécutifs dans les quatre dernières années, le CFV n'a plus lieu d'être dans sa forme d'origine. Selon la LPSR et les règlements de l'OTRO, la supervision financière demeure la responsabilité du Comité exécutif et du Conseil.

Ainsi, à compter de l'exercice 2026-2027, le CFV a été converti en comité ponctuel. Des membres seront nommés au besoin afin d'assister le Conseil avec des initiatives ou des projets financiers spéciaux. Toute activité du CFV pendant l'exercice sera indiquée dans le rapport annuel correspondant.



COMITÉ DES FINANCES ET DE LA VÉRIFICATION (suite)

Responsabilités

À la demande du Conseil, le CFV aide celui-ci à préserver l'intégrité et la responsabilité financière de l'OTRO. Le Comité contribue par la supervision de domaines comme la planification financière et la production de rapports financiers, les audits externes, les mesures de contrôle internes, la gestion des placements et les politiques associées. Ses responsabilités regroupent deux domaines principaux :

1. Responsabilités financières

- Passer en revue le budget annuel préliminaire avant sa présentation au Conseil pour approbation.
- Proposer des stratégies au Conseil pour conserver le statut d'organisme sans but lucratif de l'OTRO.
- Encadrer le Conseil dans les questions d'ordre financier, y compris les initiatives et les projets spéciaux, et formuler des recommandations.

2. Responsabilités en matière de vérification

- Passer en revue et approuver le plan d'audit externe, notamment la portée, les échéances et les frais connexes. Veiller à l'indépendance de l'auditeur externe par rapport à la direction de l'OTRO.
- Surveiller et évaluer le travail de l'auditeur externe. Recommander au Conseil la nomination d'un cabinet d'audit externe.
- Fournir des recommandations additionnelles concernant l'audit, sur demande du Conseil.

Principales initiatives axées sur les risques du Comité des finances et de la vérification en 2025-2026 :

Pendant la transition vers son format ponctuel, le CFV a continué d'aider le Comité exécutif en participant aux réunions de ce dernier et en contribuant de ses recommandations sur les questions financières et de vérification. Le Comité exécutif a étudié les recommandations du CFV et, lorsqu'approprié, les a présentées au Conseil pour examen.

En 2025-2026, le CFV a émis des recommandations sur les sujets suivants : Examen des états financiers trimestriels. Examen des rapports trimestriels sur le portefeuille de placements.

Projections financières de mi-année.

Révision des frais annuels d'adhésion. Nomination d'un vérificateur externe pour 2025-2026[CE1] .

Révision de la politique en matière de réserve financière

ÉTATS FINANCIERS CONDENSÉS 2025-2026



Grewal Guyatt LLP
1, rue Pearce Ouest, bureau 700
Richmond Hill (Ontario) L4B 3K3
Canada

Tél. : 905-479-1700
Télec. : 905-770-9774
www.grewalguyatt.ca

Rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers condensés

Au Conseil de l'Ordre des thérapeutes respiratoires de l'Ontario

Opinion

Les états financiers condensés, qui comprennent le bilan sommaire au 28 février 2026 et le sommaire des états des résultats pour l'exercice clos à cette date, sont basés sur les états financiers audités de l'Ordre des thérapeutes respiratoires de l'Ontario (l'« Ordre ») pour l'exercice clos à cette date.

À notre avis, les états financiers condensés ci-joints donnent une image fidèle des états financiers audités, conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif du Canada; il manque cependant les renseignements sur les changements dans les actifs et les flux de trésorerie nets et les notes sur les états financiers condensés, comme il est expliqué dans les états financiers condensés.

États financiers condensés

Les états financiers condensés ne comprennent pas toutes les déclarations exigées par les normes comptables pour les organismes sans but lucratif du Canada. Par conséquent, ces documents et le rapport de l'auditeur indépendant afférent ne sauraient se substituer aux états financiers audités de l'Ordre et au rapport de l'auditeur afférent.

États financiers audités et notre rapport afférent

Nous avons exprimé une opinion non modifiée sur les états financiers audités dans notre rapport du 26 juin 2026.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers condensés

Il incombe à la direction de préparer les états financiers condensés conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif du Canada. Il faut cependant noter l'absence des renseignements sur les changements dans les actifs et les flux de trésorerie nets et des notes sur les états financiers condensés.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion indiquant si les états financiers condensés donnent une image fidèle des états financiers audités selon nos procédures, qui ont été appliquées conformément aux Normes canadiennes d'audit (NCA) 810 – Missions visant la délivrance d'un rapport sur des états financiers résumés.

Grewal Guyatt LLP, Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés Richmond Hill (Ontario)
26 juin 2026

BILAN SOMMAIRE

Bilan sommaire

Au 28 février 2026

	2026	2025
Actifs		
Actifs à court terme		
Encaisse	\$ 2,200,732	\$ 2,330,398
Charges payées d'avance	58,729	52,086
	2,259,461	2,382,484
Placements à long terme (note 3)	1,940,832	1,725,592
Immobilisations (note 4)	124,605	129,005
	\$ 4,324,898	\$ 4,237,081
Passifs		
Passifs à court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer	\$ 101,859	\$ 109,857
Produits constatés d'avance	2,238,325	2,391,275
Tranche courante des obligations découlant d'un contrat de location-acquisition	-	5,951
	2,340,184	2,507,083
Actifs nets (note 5)		
Fonds pour thérapie en cas de mauvais traitements	20,000	20,000
Fonds de réserve général pour imprévus	500,000	500,000
Fonds général pour les enquêtes et les audiences	250,000	150,000
Réserve pour les projets spéciaux	200,000	300,000
Réserve pour la stabilisation des frais	150,000	150,000
Non affecté – fonds d'administration	864,714	609,998
	1,984,714	1,729,998
	\$ 4,324,898	\$ 4,237,081

Il est possible de consulter les états financiers audités pour 2025-2026 sur notre site Web (www.crto.on.ca/fr) ou de les obtenir sur demande auprès de la registraire, au 416-591-7800.

SOMMAIRE DE L'ÉTAT DES RÉSULTATS

Sommaire de l'état des revenus et dépenses

Exercice clos le 28 février 2026

	2026	2025
Revenus		
Frais d'inscription et de renouvellement	\$ 2,755,288	\$ 2,677,989
Frais des demandes	20,700	17,550
	2,775,988	2,695,539
Autre revenu		
Revenu de placement	260,092	282,735
Évaluation des compétences	67,500	51,500
	327,592	334,235
	3,103,580	3,029,774
Charges d'exploitation		
Salaires et avantages sociaux	1,790,862	1,620,076
Honoraires	302,241	257,644
Frais bancaires et de carte de crédit	139,315	111,025
Services infonuagiques	121,900	87,435
Évaluation des compétences	70,121	47,521
Normes et programme d'assurance qualité	57,325	58,809
Achats mineurs (équipement et logiciels)	57,287	53,799
Adhésions, inscriptions et cotisations	48,796	50,101
Occupation Technologies de l'information	37,463	225,252
Téléphone	34,579	100,190
Déplacements du personnel	24,845	19,658
Bureau et généralités	24,559	24,129
Publicité et promotion	10,739	27,344
	10,457	350
Amortissement des immobilisations	9,283	22,736
Assurance	7,154	9,075
	2,746,926	2,715,144
Conseil et comités		
Indemnité quotidienne	51,675	47,298
Éducation et formation	32,617	18,692
Déplacements, hébergement et repas	11,451	7,434
Autres dépenses de réunion	6,195	10,653
	101,938	84,077
Excédent des produits sur les charges	\$ 254,716	\$ 230,553

Il est possible de consulter les états financiers audités pour 2025-2026 sur notre site Web (www.crto.on.ca/fr) ou de les obtenir sur demande auprès de la registraire, au 416-591-7800.



College of Respiratory
Therapists of Ontario

Ordre des thérapeutes
respiratoires de l'Ontario



MERCI

POUR NOUS JOINDRE :



1-800-261-0528



questions@crto.on.ca



www.crto.on.ca/fr



90, rue Adelaide Ouest, bureau 300 Toronto
(Ontario) M5H 3V9 Canada

